

RÈGLEMENT NUMÉRO 171-10

RELATIF À LA MISE À JOUR DE CERTAINS TARIFS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS ET AUX SERVICES RENDUS PAR L'ÉCOCENTRE MARGUERITE- D'YOUVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le mercredi 27 novembre 2019, à 20 heures, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a adopté le *Règlement numéro 171-10 relatif à la mise à jour de certains tarifs reliés aux services professionnels et aux services rendus par l'Écocentre Marguerite-D'Youville*.

L'adoption du Règlement numéro 171-10 a comme objet de modifier le *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services*, en ce qui a trait à la disposition de certains équipements, pièces d'équipement ou biens et matières en grande quantité, à l'Écocentre Marguerite-D'Youville.

L'avis de motion de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 14 novembre 2019.

Une copie du règlement peut être consultée aux bureaux de la MRC de Marguerite-D'Youville ainsi qu'aux bureaux des municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères.

Donné à Verchères, le 28 novembre 2019.



Maude Poirier
Secrétaire-trésorière adjointe